

LE RDV DES SOISIÉENS

N°68
AVRIL 2024

Soisy MAG

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Dossier p.8



RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE VILLE SUR

www.soisysurseine.fr



VILLE DE
**SOISY
SUR
SEINE**



Service
autonomie
à domicile

Votre partenaire au quotidien

AIDE À DOMICILE

Crédits d'impôts **50%**

MÉNAGE ET REPASSAGE

BRICOLAGE

GARDE D'ENFANTS

JARDINAGE

INFORMATIQUE

01 60 75 57 67
07 60 77 73 10
contact@adopa.fr

N'HÉSITEZ PAS !
ADOPA RECRUTE

49 bd. de la République
91450 Soisy sur Seine
Le Grand Pavois
77310 Saint Fargeau-Ponthierry
www.adopa.fr



GARAGE EXPERT
ADHOC

CARROSSERIE & MÉCANIQUE
TOUTES MARQUES

23, Av. de la Libération
91450 SOISY-SUR-SEINE
contact@garage-adhoc.fr
Tél. **01 60 75 10 22**

AD, C'EST SÛR www.garage-adhoc.com

Votre publicité à cet emplacement ?

Contactez la Régie Municipale

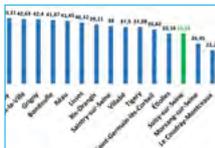
(disponibilités, tarifs...)

au **01 69 89 71 79**

SOMMAIRE

Soisy, la vie

04 > Budget 2024



Soisy, le cadre de vie

07 > Ligne de bus 305 : le samedi

08 > DOSSIER : La révision du PLU et le logement social à Soisy



11 > Le stationnement à Soisy

12 > Elections européennes



Soisy, le dynamisme

17 > Les Cousettes, des couturières qui ont du cœur



19 > Ça s'est passé à Soisy !

20 > Les boucheries de la ville



Soisy, les générations

21 > Nouvelle structure de jeux au parc du Grand Veneur

22 > Des appels de courtoisie pour les personnes âgées



Soisy, pratique

23 > Inscriptions scolaires
> Pré-raccordement de la fibre
> Etat civil



24 **Sortir à Soisy**



Soisy Mag

Avril 2024 - 3900 exemplaires. Numéro de Dépôt Légal : 6462P
Mairie : 12 rue Notre Dame - Tél. 01 69 89 71 71 - **Directeur de publication** : Jean-Baptiste Rousseau - **Directeur de la Communication / Réalisation** : Leslie Phélipot, Xavier Robert - **Régie publicitaire municipale** : Tél. 0169897179. **Conception graphique** : MO Édition - **Impression** : Willaume



Chères Soiséennes, chers Soiséens,

En 2024 : un budget sous forte contrainte.

Les hausses du coût de l'énergie et des pénalités relatives au manque de logements sociaux contraignent la municipalité à poursuivre une politique très rigoureuse d'économie d'énergie et à augmenter les taux d'imposition.

Article page 4.

Le projet du nouveau **Plan Local d'Urbanisme** adopté par le conseil municipal du 25 mars sera soumis à enquête publique cet été.

Article page 8.

Des bus le samedi pour la ligne 305.

Participez à la consultation pour la mise en oeuvre en septembre 2024 d'un service de bus le samedi.

Article page 7.

Enfin, l'arrivée du printemps s'accompagne du retour d'évènements phares de Soisy et dont une petite mise en bouche est proposée en fin de magazine.

Bonne lecture à toutes et à tous.



Jean-Baptiste Rousseau
Maire de Soisy-sur-Seine

Budget 2024 : un budget sous forte contrainte

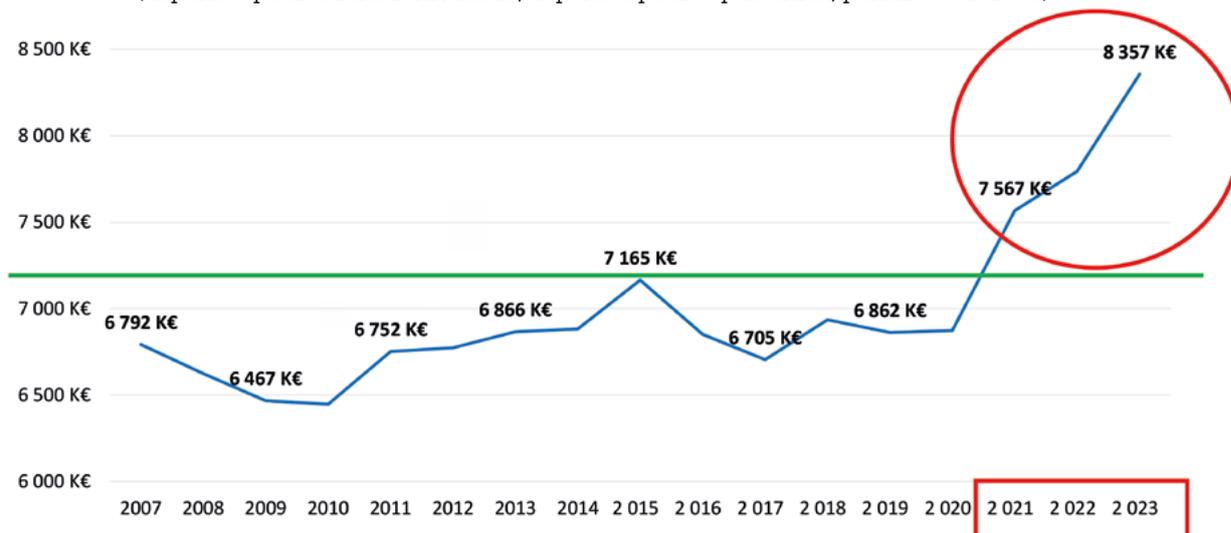
Dans un contexte d'explosion des coûts de l'énergie et d'une hausse sans précédent des pénalités liées au manque de logements sociaux, la commune est contrainte de poursuivre ses économies d'énergie mais aussi d'augmenter ses taux d'imposition.

Depuis 16 ans, la volonté municipale de maîtriser les dépenses de fonctionnement

Depuis 2008, la Municipalité fait preuve d'une extrême vigilance concernant ses dépenses de fonctionnement. Ainsi jusqu'en 2020, les dépenses de fonctionnement n'ont pas dépassé la barre des 7,2 millions d'euros (**voir graphique 1**). En 2021, les dépenses pour le fonctionnement des services, hors dépenses de personnel, étaient très inférieures à celles de 2007 (moins 20% - voir **graphique 2**). En même temps, sur la période 2007-2023, l'augmentation des dépenses de personnel à Soisy a été contenue à + 34% alors qu'au niveau national, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) a lui progressé de 38%.

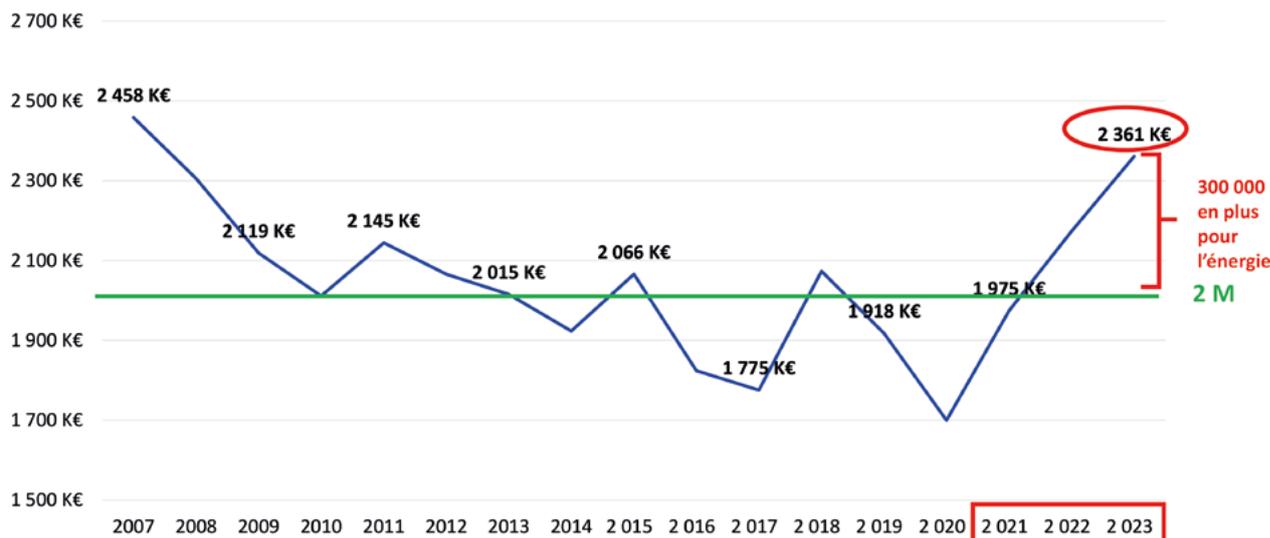
Graphique 1

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement
(dépenses pour le fonctionnement, dépenses pour le personnel, pénalités loi SRU...)



Graphique 2

Dépenses pour le fonctionnement des services hors dépenses de personnel



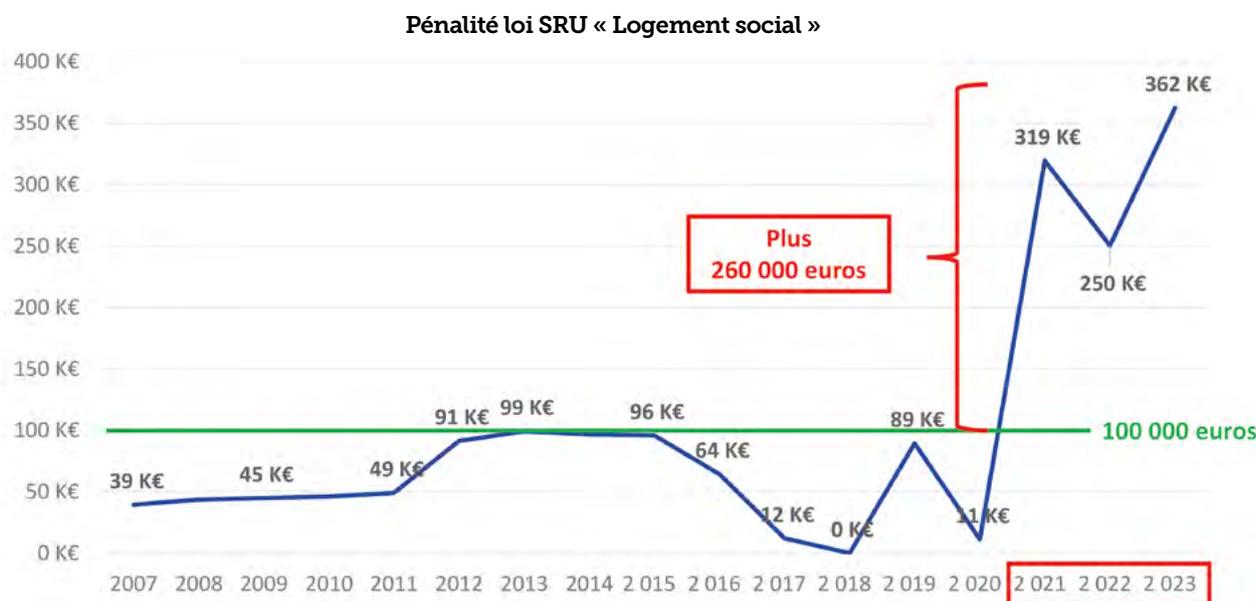
Depuis 20 ans la commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement nous a permis, d'une part, de ne pas augmenter les taux d'imposition depuis 2004 et, d'autre part, de réaliser un programme de réhabilitation de notre patrimoine sans emprunt. Actuellement notre commune n'a aucun endettement.

Mais aujourd'hui la commune est confrontée à la hausse des pénalités financières liées au manque de logements sociaux et à une très forte augmentation des coûts de l'énergie.

Une hausse des pénalités liées aux logements sociaux : une dépense supplémentaire de 260 000 euros

Alors que dans les périodes précédentes les pénalités que la commune versait à l'Etat pour le non-respect des 25% de logement sociaux de la loi SRU ne dépassaient pas 100 000 euros par an, le préfet de l'Essonne a décidé en 2021 d'appliquer les pénalités maximales à la commune, soit 360 000 euros (5% du budget de fonctionnement de la commune).



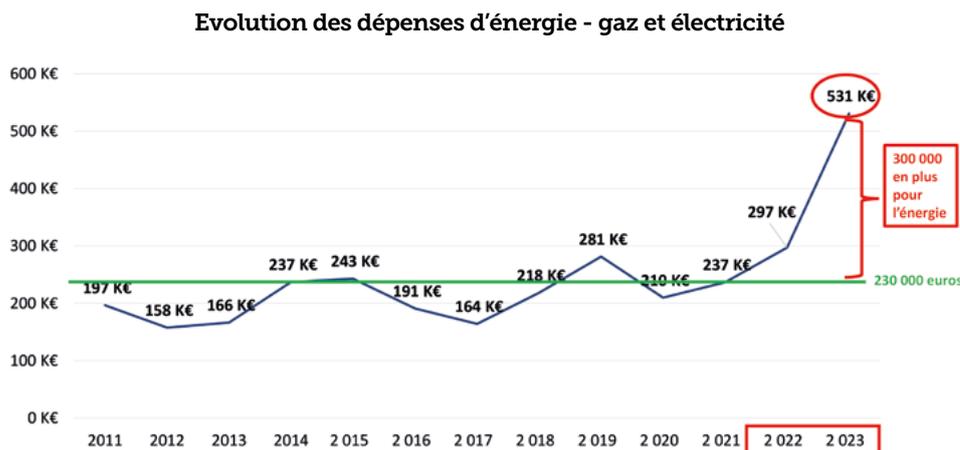
Une flambée des prix de l'électricité et du gaz : une dépense supplémentaire de 300 000 euros par an

Au cours de l'année 2022, mais surtout en 2023, nous avons connu une très forte augmentation de l'inflation mais surtout une flambée sans précédent des prix de l'énergie.

Dès l'annonce des hausses des prix de l'énergie, la commune a mis en œuvre un plan d'économie d'énergie très significatif qui a permis de réduire la consommation de kwh de 9 % entre 2021 et 2022 et de 28% entre 2022 et 2023. Malgré cette moindre consommation, la facture a augmenté de près de 300 000 euros entre 2021 et 2023.

En 2023, la commune a payée 531 000 euros pour sa consommation de gaz et d'électricité.

Sans les économies d'énergie réalisées en 2023 cette facture aurait dû s'élever à 656 000 euros soit une économie réalisée en 2023 de 126 000 euros.



La flambée des prix de l'énergie entre 2021 et 2023

Les collectivités n'ont pas été protégées par le bouclier tarifaire. La commune de Soisy achète l'électricité et le gaz par l'intermédiaire de syndicats intercommunaux (le SIPPPEC et le SIGEIF)

Entre 2021 et 2023, le prix de l'électricité payé par Soisy a été **multiplié par 2.8** (0,16 €/kwh en 2021 et 0,45€/kwh en 2023) et **le prix du gaz** a été **multiplié par 4** (0,05 €/kwh en 2021 et 0,20€/kwh en 2023).

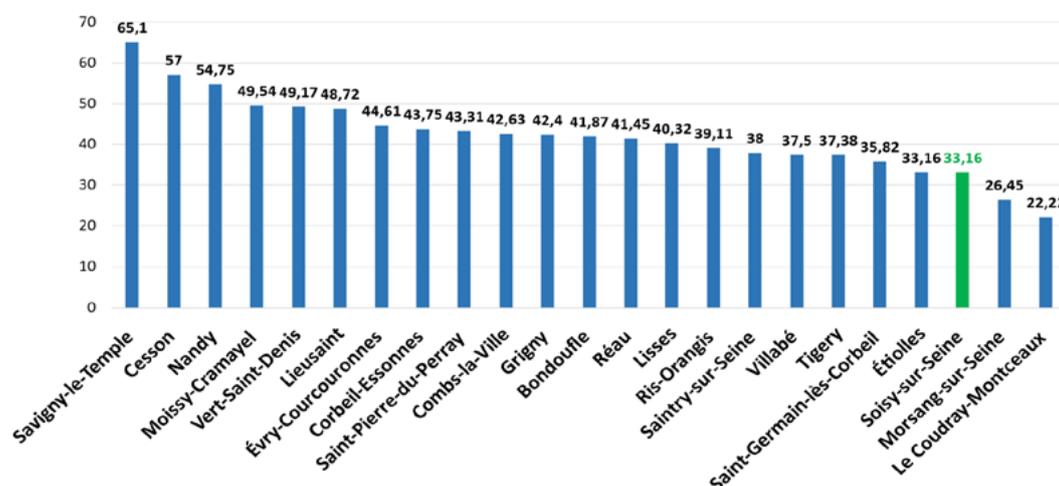
La contrainte d'augmenter les taux d'imposition

Dans ce contexte financier où la commune doit trouver des moyens de financer une somme de l'ordre de 560 000 euros (260 000 euros de dépenses liées aux pénalités de la loi SRU et 300 000 euros de dépenses supplémentaires en énergie) les seules pistes possibles étaient de baisser encore les dépenses ou d'augmenter les recettes.

Pour baisser les dépenses dans un contexte d'inflation importante, la seule solution est de supprimer des services. Mais quels services supprimer ? Le multi-accueil ? Le conservatoire ? La police municipale ? Le centre de loisirs ? Les subventions aux associations et aux coopératives scolaires ? Cela ne semble pas réaliste.

Pour augmenter ses ressources, les seules recettes sur lesquelles la commune a une prise sont, d'une part, les tarifs des activités qui représentent environ 10% des recettes de la commune et, d'autre part, les taux d'imposition. La Municipalité a fait le choix de conserver une augmentation des tarifs des services municipaux limitée à l'inflation et de recourir à l'augmentation des taux de fiscalité communale qui n'ont pas été modifiés depuis 2004.

Taxe foncière 2023
Position de la ville par rapport aux autres communes de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud



À la suite de deux réunions publiques avec plus de 200 participants en janvier 2023 puis en janvier 2024, et après de nombreuses discussions au sein du conseil municipal et du conseil citoyen, le Conseil Municipal du lundi 25 mars 2024 a décidé à l'unanimité d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 3 points (soit 9 %) en passant de 33,16 % à 36,16 %.

Aussi pour permettre à chacun de calculer par anticipation l'augmentation de la part communale de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, voici un référentiel :

La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties d'un foyer qui était de 1 000 euros en 2023, devrait être de 1113 euros en 2024. Ce calcul tient compte, d'une part de la revalorisation des bases de 3,9% décidée par la loi de finances de 2024, et d'autre part de l'augmentation du taux communal.

Cette augmentation des taux devrait permettre à la commune de disposer d'une recette supplémentaire de 430 000 euros. Celle-ci, conjuguée aux économies d'énergie et à la baisse des coûts de l'énergie, couvrira les 560 000 euros de dépenses supplémentaires liées à l'énergie.

La municipalité devra poursuivre la recherche d'économies dans le cadre du budget d'investissement, pour alléger la facture d'énergie.

- le changement des menuiseries du château du Grand Veneur ;
- la rénovation de l'éclairage dans tous les bâtiments communaux, dont les écoles, avec le remplacement de l'éclairage classique par un éclairage led ;
- des travaux d'isolation du gymnase des Meillottes.

Les recettes supplémentaires et les économies réalisées donneront les moyens à la Ville de continuer à **entretenir son patrimoine** avec :

- les travaux de toiture sur les bâtiments (maison des anciens combattants, écoles) ;
- la réfection des revêtements des sols de l'école des Meillottes ;
- la dépollution du potager du parc du Grand Veneur ;
- la végétalisation du cimetière, la création d'un ossuaire et d'un nouveau colombarium ;
- l'aménagement d'un parking (1 boulevard de la République) ;
- l'aménagement du bâtiment tertiaire (derrière la maison médicale) pour accueillir de nouvelles entreprises.

Consultation sur un service de bus le samedi pour la ligne 305

Ile-de-France Mobilités envisage, à partir de septembre 2024, la mise en place d'un nouveau service de bus le samedi pour la ligne 305, entre le « Bois des Coudraies » (rond-point d'Étiolles) et la gare de Juvisy.



Actuellement la ligne 305 permet à la commune de rejoindre la gare de Juvisy, du lundi au vendredi de 6h à 22h.

Ile de France mobilité projette d'étendre le service au samedi sur une amplitude horaire de quinze heures et avec une fréquence d'un bus par heure.

Afin d'ajuster ces horaires au plus près des besoins réels des voyageurs, la municipalité propose une consultation des Soiséens usagers. Chacun a ainsi l'opportunité de faire part de ses remarques et suggestions **jusqu'au lundi 29 avril sur le site :**

www.wooclap.com

Pour ce faire, il suffit, une fois sur la page d'accueil du site de wooclap, d'entrer le code "**LIGNE305**"
Un questionnaire est proposé.

La municipalité rendra compte des réponses et des suggestions à Ile-de-France Mobilités, de manière anonyme.

wooclap



Rejoignez un événement

LIGNE305

Go !

La révision du Plan Local d'Urbanisme Et le logement social à Soisy

Les réunions publiques, proposées par le maire les 27 janvier et 10 février derniers, ont permis d'échanger sur les questions liées à la révision du Plan Local d'Urbanisme (p. 8 et 9) et au logement social à Soisy (p. 10).

1/ Le PLU à Soisy : préserver notre cadre de vie tout en répondant aux obligations réglementaires

S'il fait bon vivre à Soisy, c'est que les municipalités qui se sont succédées ont eu à cœur d'être vigilantes sur l'urbanisation de notre commune et en particulier :

- **Joseph Vadot** qui en 1965 rejette le projet d'urbanisme de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD), le district de la Région parisienne prévoyant de porter la population de la commune à 13 000 habitants en construisant une série de grands ensembles où logeront 8000 personnes !
- **Gaston Rocher** qui, entre 1973 et 1983 s'est opposé aux projets d'aménagement prévus pour Melun-Sénart, notamment pour Soisy et sa voisine Étiolles – dont la population est susceptible d'être portée à 25 000 habitants avec, entre autres, la construction d'une grande artère longeant le sud de la forêt de Sénart, avec toutes ses nuisances.

Aujourd'hui la révision du PLU en phase de finalisation vise ce même objectif de préservation de notre patrimoine. Toutefois pour que le PLU soit validé par le préfet, il est nécessaire qu'il prenne en compte, d'une part, les exigences actuelles (transition écologique, obligations légales en matière de logements sociaux) et, d'autre part, des règles supérieures (code de l'urbanisme, code de l'environnement, Schéma Directeur de la Région Ile-de-France...).

Le PLU en tant que document juridique permettant d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable) comporte entre autres deux documents majeurs :

- une carte présentant les différentes zones de la commune (**page 9**)
- un règlement qui fixe les règles applicables aux terrains compris dans les différentes zones.

LE PADD

Les grandes orientations du PLU transcrites dans le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** et le règlement de zones, **arrêtées lors du conseil municipal du 25 mars 2024**, sont :

- la préservation de notre cadre de vie et de notre patrimoine naturel et bâti ;
- le maintien de l'équilibre entre « habitat et emploi » ;
- le soutien de l'activité commerciale ;
- la réponse aux exigences légales en matière de logement social tout en respectant l'identité patrimoniale de Soisy ;
- la mise en cohérence des règles du P.L.U. avec celles des cahiers des charges des lotissements
- la préservation et le développement du réseau des liaisons douces

Calendrier prévisionnel actualisé de la révision du PLU :

- Arrêt du projet : 25 mars 2024
- Consultation des personnes publiques associées (trois mois) : avril / mai / juin 2024
- **Enquête publique et rapport du commissaire enquêteur : août / septembre 2024**
- Mise au point du projet de PLU et approbation : novembre 2024

Projet de règlement graphique



- La **zone UA** englobe les parties centrales du territoire qui présentent une forte densité et une mixité des fonctions.
- La **zone UAa** recouvre des bâtiments en centre-ville qui sont affectés principalement à du bureau, cette vocation doit être pérennisée.
- La **zone UAb1** prolonge la zone UA mais sa morphologie ne permet pas le développement d'une mixité des fonctions et notamment le commerce.
- La **zone UAb2**, à vocation résidentielle, est caractérisée par un tissu ancien qu'il convient de préserver.

- La **zone UB** correspond aux coteaux urbanisés à dominante d'habitat individuel.
- La **zone UBa** correspond aux espaces situés de part et d'autre de l'avenue de la République dans lesquels l'implantation d'activités économiques telles que le bureau, le commerce de détail, l'artisanat... sont autorisées.

-
-
- Les **zones UC** englobent une grande partie de l'agglomération soisienne. Elles correspondent à l'ensemble des quartiers de constructions individuelles réalisées sous la forme de lotissements ou d'opérations ponctuelles. Elles comprennent les sous-zones UCa, UCb, UCc, UCd, UCe, UCF et UCg qui prennent en compte les spécificités des lotissements.
-
-
- La **zone UD** englobe les secteurs dans lesquels sont implantés les ensembles de bâtiments de logements collectifs.

- La **zone UE** correspond aux espaces d'accueil d'équipements d'intérêt collectif.

- La **zone A** correspond aux terres agricoles. A Soisy-sur-Seine ce sont des parcelles situées soit en bordure de Seine et concernées pour partie par la servitude de PPRI, soit en clairière de la forêt de Sénart et concernées par la servitude de forêt de protection. Les constructions, même destinées à l'exploitation agricole n'y sont pas autorisées.
- La **zone Ac** couvre le centre équestre situé au cœur de Soisy-sur-Seine, elle permet son évolution, les constructions destinées à l'exploitation agricole y sont autorisées.
- La **zone Azh** couvre les enveloppes d'alerte potentiellement humides de classe A (zone dont le caractère humide ne présente pas de doute) repérées par la DRIEE situées en zone agricole.

- La **zone N** correspond à la forêt de Sénart concernée par la servitude de forêt de protection, aux espaces naturels situés en bordure de Seine concernés en partie par la servitude de PPRI (zone rouge). Ces espaces comprennent des équipements sportifs et de loisirs (bâtiments et terrains) et des constructions destinées à l'habitation et aux parcs des châteaux.
- La **zone Na** correspond à un ensemble de constructions et d'espaces naturels et boisés situé en entrée de Soisy-sur-Seine depuis Draveil. Composé de constructions d'habitation dispersées au milieu des parcs et jardins, cet ensemble contribue à la qualité paysagère de cette entrée de ville. Ses caractéristiques doivent être préservées.
- La **zone Nb** correspond à des constructions situées au milieu de la forêt et couvertes par la servitude de forêt de protection, à l'exception du centre de tir qui n'est pas concerné par cette servitude.
- La **zone Ne** correspond aux terrains d'accueil des équipements sportifs en bord de Seine
- La **zone Nzh** correspond aux enveloppes d'alerte potentiellement humides de classe A (zone dont le caractère humide ne présente pas de doute) repérées par la DRIEE situées en zone naturelle.

2/ Le logement social

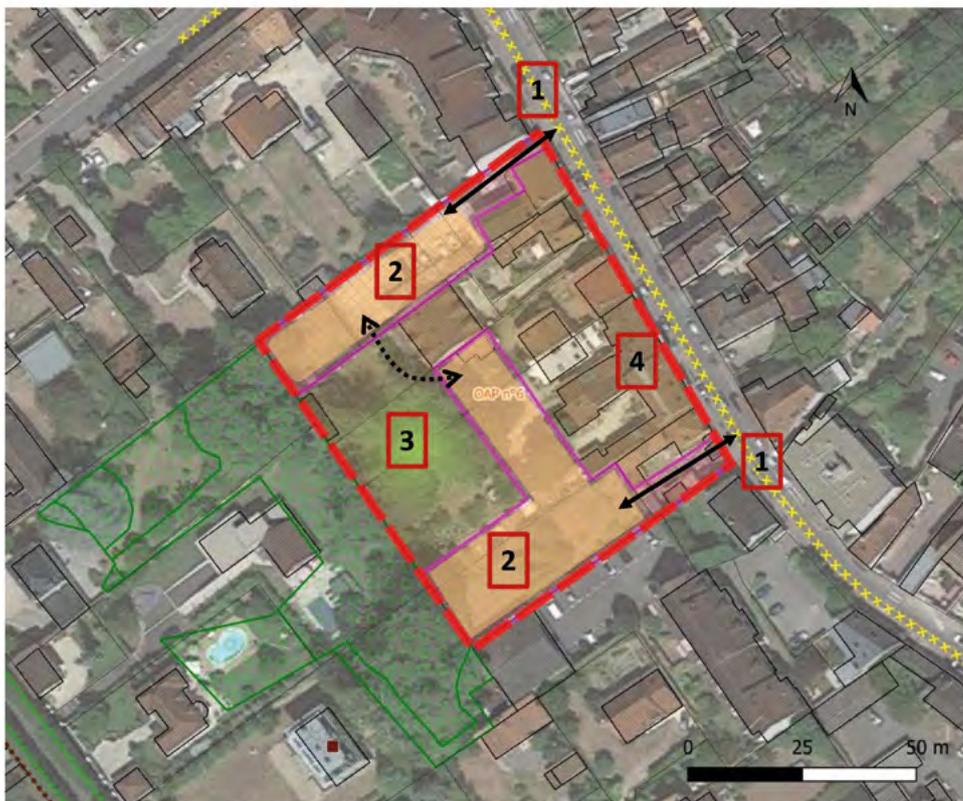
La commune compte aujourd'hui 16,79 % de logements sociaux et ne répond donc pas aux exigences des 25 % de la loi SRU. N'ayant pas atteint les objectifs fixés par l'État, la commune paie chaque année depuis 2021 des pénalités d'environ 360 000 € qui pèsent lourdement sur le budget de la Ville.

En 2021, la commune a déposé un recours devant le tribunal administratif pour contester le montant des pénalités en mettant en avant la géographie de la ville (zone inondable en bord de Seine, forêt de protection, ...), le manque de foncier et l'inaction de l'Etat vis à vis des bailleurs sociaux qui refusent la réhabilitation ou le conventionnement de certains logements. Soisy a été déboutée en première instance en janvier 2024, tout comme la commune d'Etiolles en 2023. La commune de Soisy vient de faire appel.

Pour la période 2023-2025, les objectifs fixés par l'état à la commune sont de 83 logements (correspond à un tiers des logements sociaux manquants). Afin d'éviter que le préfet ne prenne la main sur leur implantation et la construction de logements, la commune va poursuivre la mise en œuvre de nouveaux projets avec :

- **des exigences en terme de qualité et d'intégration :**
 - de petites opérations comme celle du square Clara Schumann ou celle du 1 bd de la République ;
 - une opposition systématique à tout projet disproportionné proposé par les promoteurs.
- **la priorité pour de petits logements pour les jeunes, les personnes âgées et les étudiants**
- **une méthode :**
 - **une concertation en plusieurs phases avec les riverains ;**
 - **une attention particulière sur le stationnement** pour éviter la saturation de l'espace public.

Dans le cadre de la **révision du Plan Local d'Urbanisme**, **six sites d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont été retenus** pour la création de nouveaux logements sociaux : OAP n°1 - site du Chemin de l'Ermitage, OAP n°2 - site de l'allée Gouvion Saint-Cyr, OAP n°3 - site du château de l'EPNAK, OAP n°4 - 5 boulevard Aristide Briand, OAP n°5 - 6 rue de la Croix de Gerville et enfin OAP n°6 - rue des Francs Bourgeois (voir descriptif ci-dessous).



OAP n°6 – rue des Francs Bourgeois

ORIENTATIONS - PROGRAMME

- 1** Accès à double sens depuis la rue des Francs Bourgeois, d'une largeur de passage de deux voitures sauf impossibilité liée au tissu bâti.
 Principe de liaison automobile.
- 2** Stationnements sur 1 ou deux rangées, revêtement entièrement perméable sur les emplacements pour assurer autant que possible la gestion des eaux à la parcelle.
 Le stationnement des vélos, véhicules électriques... etc. sera pris en compte.
- 3** Préserver une frange boisée en continuité des boisements existants limitrophes : végétation et arbres anciens en cœur d'îlot à préserver.

- 4** Structure urbaine à conforter en réhabilitant le bâti ancien en front de rue, tout en permettant l'évolution des structures en second rang et en extension non visibles depuis la rue.

Réalisation de stationnements publics végétalisés (jusqu'à 50 places environ)

 Périmètre de l'OAP  Espace boisé classé  Emplacement réservé

Les six OAP sont disponibles sur le site internet de la ville : www.soisysurSeine.fr/actualites/876-expo-plu



Le stationnement à Soisy, un besoin pour les commerces, un besoin pour les habitants



La rue Galignani est soumise aux règles de la «zone bleue»

Le stationnement : un besoin pour le maintien de notre commerce

La présence, en centre-ville, de places en « zone bleue » (durée : 1 h 30), en « zone rouge » (durée : 30 mn) et en zone verte (durée : 3 h) est une nécessité pour la survie de notre commerce local. Elle évite les «voiture-ventouses» et permet ainsi aux clients de trouver une place de stationnement. Plus on se rapproche des commerces, plus la durée de stationnement est limitée.

Ce dernier est gratuit et demande l'utilisation d'un disque.

Pour rappel, le non respect de la « zone bleue », de la « zone rouge », de la « zone verte » ou l'absence de disque est puni d'une amende de 35 €. Le produit de ces contraventions ne rentrent pas dans les caisses de la commune, mais dans celles du Département. Les Agents de Sécurité de la Voie Publique (ASVP) sont chargés de faire respecter la règle.

Le stationnement : un besoin pour les habitants

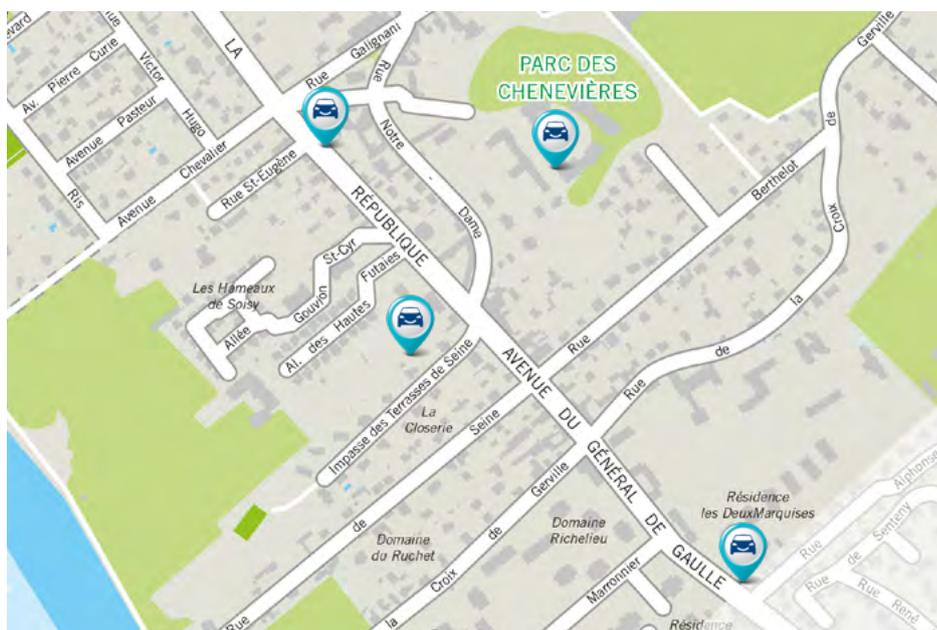
La mauvaise desserte en transports de notre commune oblige les soisiens à circuler en voiture ce qui génère des besoins en stationnement. Aussi, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) prévoit des obligations de stationnement pour chaque propriété, notamment une place de stationnement par 50 m² habitable et précise que : « Le stationnement doit être réalisé en dehors des emprises publiques. »

Les habitants qui ne disposent pas de places de stationnement peuvent en louer.

Des possibilités existent dans les parkings souterrains de certains bailleurs, notamment à proximité du centre-ville, dans les résidences suivantes :

- « **Les Chenevières** », rue des Chenevières. 55€ TTC - places en sous-sol
- « **Les Agrions** », 1 bis, boulevard de la République. 33€ TTC - places en extérieur
- « **L'Orcival** » 28, boulevard de la République. 48€ TTC - places en extérieur
- « **Les Deux Marquises** », 2 avenue du Général de Gaulle - places en sous-sol

Les personnes intéressées peuvent se mettre en contact avec le secrétariat du maire en écrivant un mail à : secretariat@soisysurseine.fr



Votre publicité à cet emplacement ?

Contactez la Régie Municipale

(disponibilités, tarifs...)

au **01 69 89 71 79**



SERVICE FUNERAIRE DE LA SEINE

Obseques
Marbrerie
Prévoyance
Fleurs
Ornaments
Entretien
07 66 85 79 22 / 01 69 40 50 80
service.funeraire.seine@gmail.com

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS
À CHAQUE ÉTAPE POUR PRÉVOIR OU
ORGANISER DES OBSEQUES.

Nous sommes à vos côtés
7j/7 & 24h/24
pour une prise en charge complète
et immédiate en Île-de-France.



1B Rue Notre-Dame
91450 Soisy-sur-Seine

07.66.80.79.22
01.89.40.20.80



Listes électorales : derniers jours pour s'inscrire

Le dimanche 9 juin 2024 se tiendront les élections européennes. Pour prendre part au scrutin, il faut être inscrit(e) sur les listes électorales, au plus tard le 1er mai pour une inscription en ligne et au plus tard le 3 mai pour une inscription au guichet de la Mairie.

Les justificatifs de domicile valides au nom de la personne, datés de moins de 3 mois sont :

- Factures d'eau, de gaz, d'électricité, de fournisseurs d'accès Internet, de téléphonie fixe,
- Avis d'imposition,
- Bulletins de salaires ou titres de pensions
- Quittance de loyer non manuscrite
- Assurance habitation

* Les personnes hébergées, les personnes sous tutelle, les jeunes majeurs et les personnes dont l'attache avec la commune n'est pas le domicile sont invitées à contacter le service État Civil/Élections

Pour m'inscrire sur la liste électorale, j'ai besoin des documents suivants :

- Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité,
- Justificatif de domicile personnel et datant de moins de 3 mois*

Ensuite, j'ai le choix entre trois procédures :

- 1 - je fais une demande en ligne sur [servicepublic.fr](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396) (www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396), et je joins la copie scannée de mes justificatifs.
- 2- je me présente en Mairie, aux heures d'ouverture, muni(e) de mes justificatifs, et je complète sur place le formulaire,
- 3 - je dépose en Mairie le formulaire téléchargé sur [servicepublic.fr](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) (www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024) : je l'imprime et le complète avant de le déposer en Mairie (accueil ou boîte aux lettres), accompagné de mes justificatifs.

Dans tous les cas, je reçois par mail un récépissé de demande d'inscription et quelques jours plus tard, le courrier de réponse à la demande d'inscription. Je recevrai ma carte d'électeur avant les élections.

Si j'ai besoin de vérifier mon inscription sur une liste électorale, ou mon bureau de vote, je peux le faire à l'adresse suivante : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687

Les jeunes qui atteignent l'âge de 18 ans avant la date du scrutin sont inscrits d'office sur la liste électorale de leur commune de recensement, à condition d'avoir effectué celui-ci avant l'âge de 17 ans. Au-delà, il est conseillé de vérifier son inscription via le lien indiqué ci-dessus.

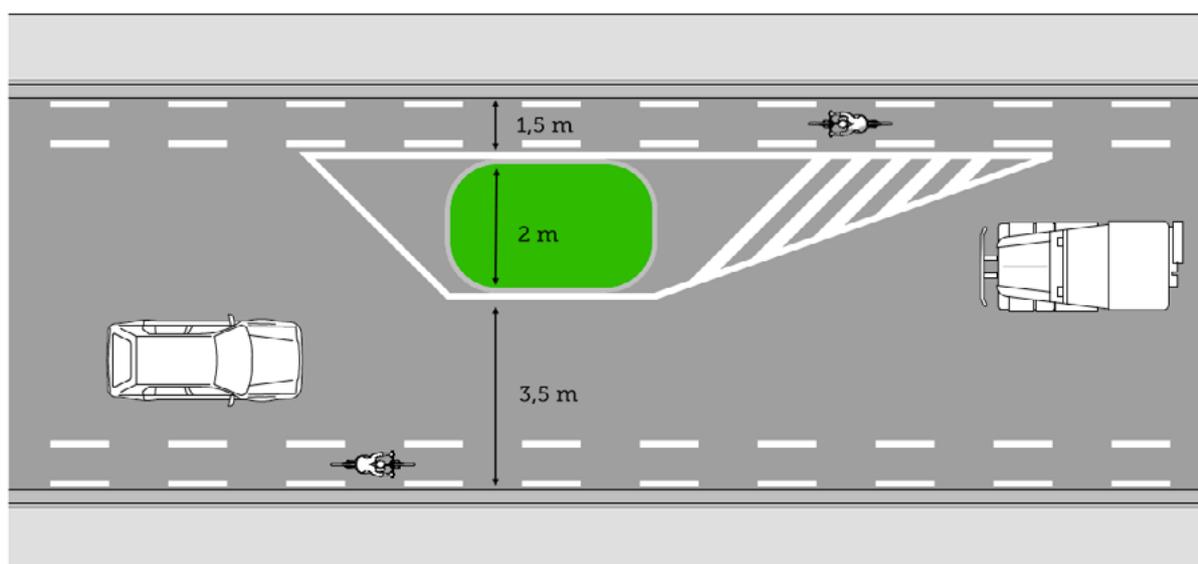
> [Service État Civil/Élections : 01 69 89 71 61](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687)

Réaménagement des chicanes de la rue Mozart

À la suite des avis formulés par les Soisiens sur "jedonnemonavis@soisysurseine.fr", le projet de réaménagement de la rue Mozart a été modifié.

Aujourd'hui il est envisagé de remplacer les écluses existantes (chicanes) par de nouvelles écluses qui visent à faciliter la circulation des vélos et à réduire la vitesse des véhicules.

L'emplacement des écluses actuelles sera conservé mais le bord des **nouvelles écluses sera décalé vers le centre de la chaussée. L'espace libéré entre le trottoir et les écluses sera aménagé avec un passage pour les vélos**, afin de leur permettre de circuler plus en sécurité.



Dispositif de rétrécissement de la rue Mozart

> Des informations concernant le calendrier des travaux et son impact sur la circulation seront mises en ligne sur le site internet de la Ville : www.soisysurseine.fr rubrique «TRAVAUX».

Des maîtres responsables, soucieux des autres

En promenant son chien, certains gestes sont indispensables pour la sécurité de tous :

1 - Ramasser les déjections de son animal, pour des raisons d'hygiène mais aussi pour éviter les risques de glissades et de chutes des personnes âgées. Dans ce but, la Ville de Soisy et la communauté d'agglomération Grand Paris Sud mettent à disposition des propriétaires de chiens des distributeurs de sacs biodégradables répartis dans 12 points de la commune. Une amende de 35 euros (contravention de 2ème classe) est prévue pour les réfractaires pris en flagrant délit.

2 - Tenir son chien en laisse, car un chien, même bien intentionné, peut renverser un enfant ou provoquer un accident de la circulation. L'obligation de tenir son chien en laisse est valable sur l'ensemble du territoire de la commune.



Mise en place d'un éco-pâturage au parc du Grand Veneur

Quatre moutons d'Ouessant rejoindront prochainement le parc du Grand Veneur. Ils resteront jusqu'au mois d'octobre sur leur parcelle.



Le mouton d'Ouessant, une race adaptée pour l'éco-pâturage

La municipalité a fait le choix de remplacer dans le parc l'entretien mécanique d'une parcelle de 4000 m² par de l'éco-pâturage avec quatre petits moutons d'Ouessant. Ces moutons, originaires de Bretagne, sont parfaitement adaptés pour un éco-pâturage. Calme et plus sociable avec l'homme que la plupart des autres moutons, il est peu malade grâce à sa rusticité. Il est aussi intéressant par son faible poids, une vingtaine de kilo seulement. Ainsi il marque peu le sol et n'abîme pas le site.

Un berger référent de la société Ecomouton, prestataire choisi par la municipalité pour le déploiement de cette opération, viendra rendre visite aux moutons de manière régulière, pour s'assurer de leur santé, de leur sécurité et de la bonne tenue des installations.

Attention ! Il sera interdit de nourrir les animaux. Seul le berger est autorisé à le faire. Le pain, les épluchures et les restes de nourritures sont dangereux pour les moutons et peuvent les rendre malades.

Un petit-déjeuner éco-citoyen sur les panneaux solaires

Après deux apéros-débats éco-citoyens riches en échanges autour des thèmes de l'isolation et du chauffage, la Ville propose une matinée dédiée aux panneaux solaires, photovoltaïques et thermiques le samedi 27 avril.

La matinée sera marquée par l'intervention de **l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Sud Parisienne** et de **l'association Partage de Watt**.

Le programme s'articulera autour des sujets suivants :

- présentation du potentiel solaire de Soisy
- les différentes technologies de panneaux solaires
- les aides financières pour l'installation de panneaux solaires
- Le bilan environnemental des panneaux solaires
- le retour sur investissement et la durée de vie
- les panneaux solaires et les règles d'urbanisme

Pour en savoir plus sur cette technologie qui permet de produire une énergie renouvelable et pour échanger avec des Soisiens ayant déjà expérimenté la pose de panneaux solaires à leur domicile, **rendez-vous** :

- le samedi 27 avril à 10 h à la salle du Grand Veneur

> Pour participer au petit-déjeuner éco-citoyen, inscrivez-vous en écrivant un mail à missions.st@soisysurseine.fr en précisant le nombre de participants et votre n° de téléphone.

PETIT-DÉJEUNER ÉCO-CITOYEN
LES PANNEAUX SOLAIRES



**LE MEILLEUR DÉCHET,
C'EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS...**



Toutefois, les **déchets** produits peuvent être **valorisés** !

LE CHIFFRE :

438

EUROS

PAR TONNE

C'EST LE COÛT

DE LA COLLECTE

ET DU

TRAITEMENT

DES

DÉCHETS VERTS

Valoriser les «déchets verts» sur sa parcelle !

Les coûts de la collecte et du traitement des déchets à Soisy sont de :

- 248 € / tonne pour les ordures ménagères
- 244 € / tonne pour le verre
- 438 € / tonne pour les déchets verts

Le coût de collecte des déchets verts est important alors que ces derniers peuvent être valorisés.

Les «déchets verts»

Ce que l'on nomme «déchets verts», ce sont les produits de tontes de pelouses, les fauchages, les feuilles mortes, les produits de taille d'arbustes et haies et autres branchages.

Comment faire ?

Les 4 principales méthodes pour valoriser les déchets verts dans son propre jardin :



BROYAGE

Le **broyage** consiste à **réduire en copeaux les déchets verts** issus de la taille et de l'élagage. Ces copeaux sont utilisables pour le **compostage** et le **paillage** dans vos jardins. Le **broyage divise par six le volume de vos déchets**.



COMPOSTAGE

Le **compostage** permet de transformer ses déchets de jardin (et de cuisine) en **une ressource naturelle comparable au terreau : le compost**. Vous pourrez l'utiliser sur votre pelouse, au pied des arbres ou des haies, pour apporter des éléments nutritifs et enrichir votre sol.



MULCHING

Le **mulching** est une technique de **tonte sans ramassage de l'herbe**. La tondeuse mulcheuse coupe la partie haute de l'herbe en petits fragments qui se redéposent uniformément sur la pelouse, pour former un mulch. L'herbe broyée sert alors d'engrais naturel au gazon.



PAILLAGE

Le **paillage** est une technique qui consiste à **recouvrir le sol d'une couche de matériaux appelée «paillis» pour le nourrir et le protéger**.

- le sol reste humide
- le sol et les racines sont protégés du froid en hiver et des mauvaises herbes
- Les insectes utiles sont abrités et protégés.



Pour aider les Soisiéens qui souhaitent se lancer dans le compostage, **des ateliers gratuits de formation** sont proposés par la Ville et la communauté d'agglomération Grand Paris Sud à la salle du Grand Veneur :

- samedi 20 avril à 10 h 30

- samedi 22 juin à 14 h

Un composteur individuel sera distribué à chaque participant à l'issue de la formation (un composteur par foyer).

Cette formation s'adresse aussi aux foyers vivant en habitat collectif qui souhaiteraient se lancer dans le compostage partagé, à la condition qu'un espace propice, au sein de la résidence, permette l'installation d'un composteur collectif.

> Pour vous inscrire à l'atelier (une personne inscrite par foyer), envoyez un mail à : missions.st@soisysurseine.fr

> Attention, nombre de places limité.

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS : REPRISE DEPUIS LE 11 MARS

Attention ! **Les sacs en papier ne sont plus distribués. Ils sont remplacés par le bac marron**, plus ergonomique pour les agents de collecte. Si vous ne l'avez pas encore fait, **pensez à le commander** :

- sur dechets.grandparissud.fr

- ou au 0 800 97 91 91 (service & appel gratuits) de Grand Paris Sud

Les habitants qui ont commandé leur bac, mais qui ne l'ont pas encore reçu, peuvent contacter la mairie pour obtenir, sur rendez-vous uniquement, quelques sacs en papier.

Exposition peinture

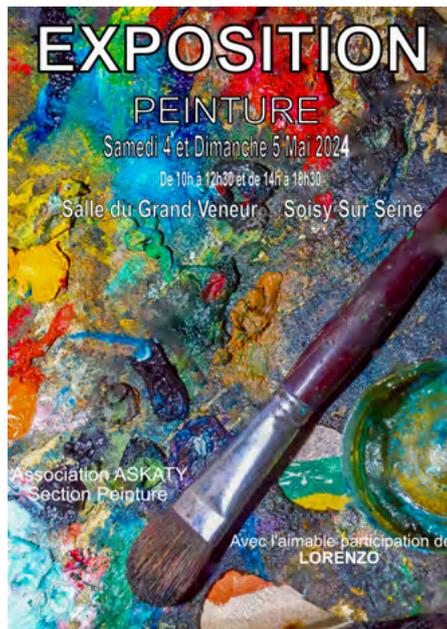
de l'association culturelle ASKATY

Les samedi 4 et dimanche 5 mai, la section peinture de l'association culturelle "ASKATY - Art-Culture-Urbanisme" propose une exposition à la salle du Grand Veneur.

Créée en 1990, l'association propose des sorties culturelles (visites de musée, expositions, conférences), organise des voyages à thème, des croisières...

L'association propose également des cours de peinture. De nombreuses oeuvres réalisées dans le cadre de cet enseignement ont été sélectionnées pour l'exposition du 4 et 5 mai, témoignant de la diversité des formes proposées et de la créativité des artistes amateurs soisiens.

L'artiste Lorenzo, bien connu des Soisiens pour avoir enseigné pendant des années les arts plastiques au château du Grand Veneur, a aimablement accepté de participer à cette exposition. Une occasion rare de pouvoir (re)découvrir la richesse de son travail pictural.



- > **Samedi 4 et dimanche 5 mai**
- > **De 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30**
- > **Salle du grand Veneur**
- > **Entrée libre**

Ensemble à vélo, le dimanche 2 juin

Le dimanche 2 juin se déroulera la manifestation « Ensemble à Vélo ». Elle est organisée par la Fédération française de cyclotourisme (FFVélo) dans le cadre de la journée mondiale du vélo.



La grande parade, une randonnée à travers la capitale



En début de matinée, le vélociste SC'BIKE et la librairie SNC Lecteurs de Soisy proposent aux Soisiens de rallier en bicyclette le vélodrome Jacques Anquetil (51 Av. de Gravelle, Paris 12^e).

L'après-midi, pour ceux qui le souhaitent, une parade dans Paris sera organisée, soit vers Notre-Dame, soit en format découverte.

Une occasion unique de découvrir en douceur, au rythme de ses coups de pédales, des sites incontournables et des lieux célèbres.

En fin d'après-midi, retour sur Soisy.

Cette randonnée se fera sous l'égide de l'Audax Club Parisien, club de cyclotourisme créé en 1904.

La participation au pique-nique est de 5 € par personne.

Le rendez-vous est fixé à 7 h 30 à l'Espace associatif (place du Général-Leclerc) où une collation attendra les participants.

Une préinscription est nécessaire : contacter Sophie Da Costa en écrivant un mail à scbike91@hotmail.com

Balade des costumes extraordinaires, le dimanche 28 avril à Soisy

Masques vénitiens, costumes historiques, steampunks et cosplay sont de retour au parc du Grand Veneur.



Un masque vénitien, Jack Sparrow...

Des personnages croisés lors des précédentes éditions

Photographes, parents, enfants, tous les Soiséens sont invités à venir admirer les magnifiques costumes présentés par des créateurs venus de toute la France.

Après des recherches approfondies sur un thème, un personnage, ces passionnés réalisent eux-mêmes leurs costumes et accessoires, les peaufinant dans les moindres détails.

Cette déambulation féerique est proposée par l'association « Au fil des idées ». Elle sera accompagnée en musique par les élèves du conservatoire municipal.

> 10 h 30 / 11 h 30 : parvis de la mairie
> 14 h 30 / 17 h 30 : parc du Grand Veneur
> Entrée libre

Les Cousettes

Des couturières qui ont du coeur

Né de la nécessité de produire des masques chirurgicaux lors de l'épidémie de Covid-19, l'atelier de couture initié par Françoise Cousin en septembre 2020 et surnommé malicieusement «Les Cousettes», participe régulièrement à des projets solidaires.

Récemment, c'est à la confection de «**Coussins coeur**» que les couturières bénévoles se sont attelées.

Ce coussin, conçu pour soulager les douleurs post-opératoires des femmes atteintes d'un cancer du sein, a une vocation aussi pratique que réconfortante.

Une fois placé sous le bras il aide à diminuer les tensions dues à la chirurgie grâce à sa courbure adaptée et à la compression exercée par son rembourrage.

Sa fabrication demande toutefois une grande minutie et exige un respect scrupuleux des dimensions du tissu et des matières utilisées.

Si les couturières bénévoles ont fourni la totalité des tissus, elles ont également pu compter sur la générosité des adhérents du Club de l'amitié qui leur a permis, grâce à une collecte de dons, d'acheter la ouate servant au rembourrage des coussins.

Le **12 mars dernier**, ce sont ainsi plus de 60 coussins qui ont été remis à la **Ligue contre le cancer** pour qu'ils soient ensuite distribués aux patientes dans les hôpitaux.



Les couturières bénévoles soiséennes des « Cousettes »

> Atelier couture : tous les lundis et mardis, de 14h à 18h, à la salle des fêtes.

Retour sur « Voix de Femmes ! » un spectacle présenté le 17 mars

« La troupe du Théâtre de Sarah est venue jouer à Soisy la pièce « Voix de Femmes ! », un spectacle qui retrace le long combat des femmes françaises vers les urnes.



« Voix de Femmes », le 17 mars,
salle du Grand Veneur

En 2024, les Françaises et les Français iront voter. En effet, le 9 juin prochain se tiendront les élections européennes.

Le 17 mars, dans la Salle du Grand Veneur, la pièce « Voix de Femmes ! » a rendu hommage aux nombreuses femmes, qui, tant au niveau national que local, ont combattu pour l'obtention du droit de vote des femmes, d'Olympe de Gouges à Louise de Vilmorin en passant par Amélie Néant.

Les femmes ont obtenu le droit de voter et d'être élues par l'ordonnance du 21 avril 1944, suite à la décision collégiale prise par le Gouvernement provisoire de la République Française à Alger, il y a tout juste 80 ans.

Les Françaises ont voté pour la première fois les 29 avril et 13 mai 1945 à l'occasion des élections municipales. Trois pour cent de femmes composeront les conseils municipaux à l'issue de ce premier suffrage ouvert aux électrices. À l'occasion de ce scrutin, Joséphe Jacquot a été élue maire de Montgeron et Marie Roche, maire de Lisses.

Quelques mois plus tard, le 21 octobre 1945, les femmes participeront au référendum et aux élections à l'Assemblée constituante organisés simultanément par le général de Gaulle. Trente-trois femmes ont été élues à la première Assemblée constituante, sur un total de 586 représentants.

L'occasion de lire ou de relire les mots de Françoise Giroud adressés à ses concitoyennes en 1945 :

« Nous voilà électrices, lancées dans la politique. (...) Relayez-vous avec une ou deux amies pour garder les enfants, pour préparer le déjeuner ou le goûter. Et si pour distraire une heure le jour du vote il vous faut faire quelque effort, pensez que pour vous permettre de voter, des hommes et des femmes luttent depuis un siècle ».

14^e Fête des Jardins

Rendez-vous les 11 et 12 mai

« Experts de la binette ou néophytes du sécateur, spécialistes de la bouture ou débutants en arrosage, tous les Soiséens sont invités à participer à la Fête des Jardins.

Au programme de cette 14^e édition :

- vente de fleurs, plantes et autres produits naturels ;
- animations gratuites.

- > Samedi 11 mai de 10 h à 19 h
et dimanche 12 mai de 10 h à 18 h
- > Parc du Grand Veneur
- > Petite restauration sur place
- > Entrée libre



La Fête des Jardins
au parc du Grand Veneur

ÇA S'EST PASSÉ À SOISY



CÉRÉMONIE DES VŒUX

19 janvier : L'année 2024 débute par la rencontre des habitants de la commune et de ses élus. L'occasion de partager ensemble un moment de convivialité et d'échanger sur les projets des douze prochains mois...



REPAS DES ANCIENS

28 janvier : Plus de 240 seniors de la commune ont partagé le traditionnel « Repas des Anciens » organisé par la Municipalité. Un moment gourmand et festif avec les chorégraphies de « Danses sportives Soisy » et l'accordéon d'Olivier Selac !



EXPO « LA RECETTE D'UN LIVRE »

Du 12 janvier au 3 février : L'exposition « La recette d'un livre », proposée par la médiathèque municipale Gilles Malet, a réuni de nombreux visiteurs parmi lesquels des élèves des écoles élémentaires des Donjons et des Meillottes.

CARNAVAL DU CENTRE DE LOISIRS



23 février : Les enfants et les animateurs du centre de loisirs, accompagnés de quelques parents, ont défilé dans les rues de Soisy.

La Boucherie de la mairie Un artisanat de père en fils

Reprenant il y a un an le flambeau des mains de Monsieur et Madame Poupry, Léo Brechon apporte avec lui une expérience riche, acquise aux côtés de son père dans la boucherie familiale de Saint-Maur-des-Fossés.

Souhaitant allier tradition et modernité, il propose une offre variée allant de la déclinaison de spécialités telles que le filet mignon ou les paupiettes, à la personnalisation selon les demandes de ses clients.

Léo Brechon est entouré d'une équipe de trois personnes pour l'aider au service et à la préparation des viandes.

Une aventure prometteuse pour la dynamisation du centre-ville de Soisy !

> 20 rue Notre Dame

> Ouvert du mardi au samedi de 8 h à 12 h 45 et de 15 h 30 à 19 h 30, le dimanche de 8 h à 12 h 45

> Tél. : 01 60 75 65 00



Léo Brechon (à gauche)
et son collaborateur, Philippe

La Boucherie Moreira Une nouvelle équipe



Aurélien Brenna (à gauche),
et son collaborateur, Tristan

Située dans le centre commercial des Meillottes, la boucherie a été reprise sous la direction de Yoann Moreira en janvier 2023. Egalement propriétaire d'une boucherie située à Moissy-Cramayel, il confie la gestion quotidienne à Aurélien Brenna, arrivé à la tête du magasin en janvier 2024.

Pour sa 1ère expérience en tant que responsable, Aurélien est heureux de pouvoir proposer de produits choisis par ses soins tels que des viandes maturées en encore des classiques revisités.

Accompagné de son collaborateur Tristan, il a depuis peu étendu les jours d'ouverture au jeudi matin. De quoi contenter les soisiennes et soisiens friands de commerces de proximité.

> Ouvert mardi et mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 15 h 30 à 19 h 30, jeudi de 9 h à 12 h 30, vendredi et samedi de 9 h à 13 h et de 15 h 30 à 19 h 30 et dimanche de 9 h à 12 h 30

> Tél. : 09 86 51 10 23

L'atelier de Joséphine Label Refashion

Installée depuis bientôt 8 ans au relais postal des Meillottes, Joséphine propose tous travaux de retouche et de couture. Le label «Refashion» obtenu en novembre 2023 certifie son engagement en faveur de la mode durable et promeut la réutilisation et la réparation des vêtements. Cette reconnaissance permet aux clients de bénéficier du «bonus réparation», une offre de tarifs réduits sur les réparations de vêtements. Ainsi, le remplacement d'une fermeture éclair verra son tarif abaissé de 15€ sur son prix total et Joséphine percevra cette somme directement de l'organisme Refashion.

Un service aussi bénéfique pour le porte-monnaie que pour la planète !

> Ouvert du mardi au vendredi de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h

> Tél. : 06 16 05 38 32



Joséphine au sein de son atelier

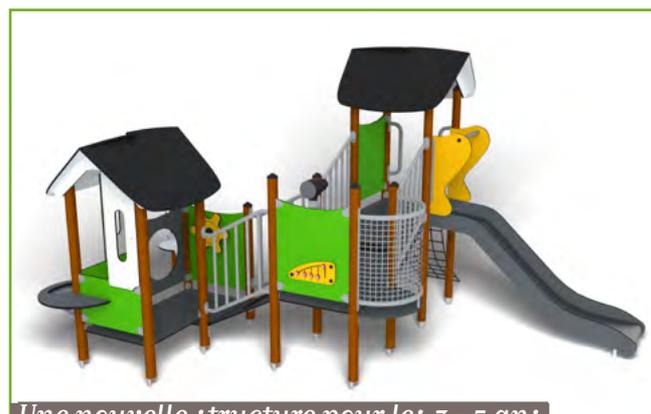
Une nouvelle structure de jeux pour l'arrivée des beaux jours

_En attendant la réouverture de l'aire de jeux du parc du Grand Veneur, fermée pour des raisons de sécurité, une nouvelle structure de jeux va être installée à proximité.

L'installation de cette structure provisoire, pour enfants âgés de 3 à 5 ans, devrait être ouverte au public **début mai**.

L'aire de jeux, quant à elle, va être réparée (sol et structures). Elle devrait ouvrir de nouveau **début juillet**. Pour des raisons liées à la sécurité, la balançoire sera démontée et ne sera pas remplacée pour l'instant.

Dans le cadre d'une réhabilitation plus importante de l'ensemble du parc du Grand Veneur, cette aire de jeux sera à terme complètement rénovée. Une réflexion globale sera menée, en y associant notamment le Conseil des Jeunes Citoyens.



Une nouvelle structure pour les 3 - 5 ans

Séjour « Seniors » du 12 au 19 octobre sur la presqu'île de Rhuys

_La Ville et l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) proposent aux seniors soisédiens un séjour tout compris à Saint-Gildas-de-Rhuys sur la presqu'île de Rhuys.



La presqu'île de Rhuys

Comme un bout de terre qui s'aventure dans l'océan, la presqu'île de Rhuys s'amuse de ce doux mélange pour en exploiter les secrets. Formant un long bras qui vient refermer la « petite mer » (Morbihan) comme pour la protéger de sa grande sœur agitée (Mor Braz), la presqu'île de Rhuys invite à un séjour évasion entre terre et mer.

Au programme :

- Découverte de la presqu'île
- Tour en bateau du Golfe du Morbihan
- Visite de la ville de Vannes

Le tarif par personne, qui varie selon les revenus, est de 300,19 € ou de 526,44 €. Il est calculé lors de la pré-inscription.

> Les pré-inscriptions s'effectuent en mairie, auprès du service Solidarité Seniors, uniquement sur rendez-vous.

> Pour prendre rendez-vous, contactez l'accueil de la mairie au 01 69 89 71 71 à partir du 13 mai 2024.

ATELIERS GRATUITS POUR LES SENIORS

Le Service Solidarité Seniors organise des ateliers à destinations des retraités sur différentes thématiques (aménagement du logement, mémoire, informatique...).

Ateliers gratuits, organisés à partir de septembre 2024, selon un nombre minimum d'inscrits.

> Renseignements et inscriptions au Service Solidarité Seniors : 01.69.89.71.64 ou ccas@soisysurseine.fr

Des « Chantiers jeunes » pour les 16/17 ans

—Durant l'été prochain, la commune propose aux jeunes soiséens(nes) de vivre une première expérience professionnelle.

À qui s'adressent les « Chantiers jeunes » ?

Ils sont destinés aux **Soiséens(nes) de 16 et 17 ans.**

Où, comment et quand se déroulent les chantiers ? Quelle est la nature des missions ?

Le « chantier » se déroulera sur le territoire communal de Soisy. Les jeunes travailleront cinq jours (soit 35 heures), en s'adaptant au calendrier et aux missions liées aux activités des différents services municipaux. Attention ! Places limitées.

Comment ces chantiers sont-ils rémunérés ?

Le chantier est rémunéré sur la base du SMIC horaire.

Comment postuler ?

Les candidats doivent envoyer, à l'attention de Monsieur le Maire, une lettre de motivation et un CV, en précisant leur date de naissance et leurs dates de disponibilité au cours de l'été.



Des missions liées aux activités des différents services municipaux

Les candidatures doivent être envoyées avant le mercredi 22 mai 2024 :

- soit par courrier à Hôtel de Ville, 12 rue notre Dame
- soit par mail à assist.rh2@soisysurseine.fr



Le dispositif «**Tremplin jeune citoyen**» mis en place par le **Département de l'Essonne** permet aux jeunes Essonnais de bénéficier d'une aide pour financer un projet personnel en contrepartie d'un engagement citoyen.

Dans ce cadre, l'association **Soisy Aide Au Monde (SAAM)** recherche deux jeunes Soiséens (15/17 ans) pour aider à la préparation et à l'organisation de la Foire aux miettes qui se tiendra le dimanche 16 juin 2024.

Les jeunes intéressés par cette démarche peuvent contacter Christian ZINI, président de la SAAM, au 06 64 76 05 57.

Des bénévoles proposent un service d'appels de courtoisie pour les personnes âgées



Annie Coupelon, Anne-Françoise Bachelet,
Marie-Claude Vigot et Anne-Marie Cervo,
opératrices bénévoles soiséennes

Afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées, seules ou handicapées, un service d'appels de courtoisie est organisé par la commune.

Ce dispositif, baptisé "Bien chez soi", a vu le jour au moment de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Grâce à une équipe de bénévoles soiséennes, les personnes répertoriées reçoivent régulièrement un appel téléphonique de l'une des opératrices, pour un petit temps de discussion bienveillant et convivial, qui permet de s'assurer que tout va bien.

Les personnes âgées qui ne sont pas répertoriées pour ce dispositif gratuit, et qui souhaiteraient en bénéficier, sont invitées à s'inscrire en mairie, soit en venant sur place à l'accueil, soit en téléphonant.

> Hôtel de ville, 12 rue Notre Dame
> 01 69 89 71 64

**Infos pratiques****> Inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2024**

Votre enfant est né en 2021, il entrera à l'école en septembre 2024. Les inscriptions sont ouvertes dès à présent.

> Son grand frère/sa grande soeur est déjà scolarisé(e) à Soisy ?

Envoyez par mail à scolaire@soisysurseine.fr les documents suivants :

- livret de famille ;
- pages de vaccinations du carnet de santé.

> Votre 1er enfant entre en maternelle ?**> Vous venez d'emménager à Soisy ?**

Prenez RDV avec le service Enfance Education par mail à scolaire@soisysurseine.fr ou par téléphone au 01 69 89 71 65.

Munissez-vous des documents suivants :

- livret(s) de famille ;
- le cas échéant, extrait du jugement fixant la résidence des enfants ;
- avis d'imposition 2022 de chaque adulte du foyer ;
- attestation de paiement C.A.F. de moins de 3 mois ;
- justificatif de domicile de moins de 3 mois ;

**NOUVELLES
ACTIVITÉS À SOISY !****> Claire CHÉRIEZ**
Sophrologue

5 bd aristide briand

Tél : 06 87 45 98 34 - claire.cheriez@etik.comwww.claire-cheriez-sophrologie.com**> Beauty'S élégance by Sandy**
Coiffure à domicile

Tél : 06 19 04 34 58

Instagram : [beautys_elegance](https://www.instagram.com/beautys_elegance)**> Nouveau « Pôle bien-être »**
5 bd Aristide Briand

Pauline Dos Reis, esthéticienne/brow artist - Sophie Rousseaux, Energéticienne/
Artisane bien-être (soins et formations)

- Séverine Krieger, Réflexologue/

Intervenante en éducation menstruelle -

Claire Chérier, Sophrologue/Intervenante

bien-être en entreprise - Sandra Chiesa,

Naturopathe/Centre addicfree spécialiste
des addictions/Luxothérapeute Luxomed- Pauline Zeller «Coach'ine», Coach
enfants, adolescents et jeunes adultes**NOUVELLES
COORDONNÉES****> Docteur Angélique RABESA**

Médecin gériatre

Pour la prise de rendez-vous :

- Tél : 01 64 70 41 19

- www.doctolib.fr

La fibre à Soisy

LE PRÉ-RACCORDEMENT PRÉCONISÉ DÈS AUJOURD'HUI

Aujourd'hui, 25 % des foyers Soiséens ne profitent pas encore des avantages de la technologie «Fibre optique» pour leur accès à internet. Profitant de la suspension provisoire des nouveaux abonnements en raison des travaux de rénovation menés sur notre réseau, la communauté d'agglomération Grand Paris Sud et son gestionnaire Seine Essonne Très Haut Débit invitent tous les foyers non « fibrés » à profiter dès aujourd'hui d'une vaste opération de « pré-raccordement ».

Ce dispositif, entièrement gratuit et sans aucune obligation d'abonnement, consiste à faire parvenir un petit câble (la fibre) jusqu'à l'intérieur de son domicile afin d'être prêt dès la réouverture commerciale du réseau ou plus tard, lorsque le besoin s'en fera sentir. Menée sous le contrôle de Grand Paris Sud, l'opération de pré-raccordement est effectuée sur rendez-vous par une équipe spécialisée, dans le plus grand respect de votre domicile et de vos demandes comme en ont témoigné les Soiséens qui ont déjà bénéficié de cette installation.

Le délai entre la demande de pré-raccordement et l'intervention des techniciens est actuellement de 2 à 3 semaines.

> Formulaire de demande de pré-raccordement sur :

<https://renseignementsfibre.altitudeinfra.fr/preracco/dsp/SEI00>

**NAISSANCES**

Janvier 2024 : Timy PELLETIER,
Louis CANTONI ANOTO, Adam
MAZARD LESAUNIER

Février 2024 : Hanna MAYER

DÉCÈS

Septembre 2023 : Nikita TZIRENSTCHIKOW

Octobre 2023 : Ana DIAS née TIAGO

Décembre 2023 : Sylviane LIEGEOIS née PETIT,
Marie-Odile BEAU née BEAU

Janvier 2024 : Verissimo Carlos RODRIGUES,
Josette PINEAU née ROCHETTE, Jacqueline
PICARD née GUÉRIN, Claude TRIGANON née
ROUSSEL

Février 2024 : Jean MOURIRAS, Nicole
HOUDARD née LETELLIER, Paulette PETIT née
SEYS, Mireille MÈGLIO née RIEUX

VACANCES DE PRINTEMPS

Du samedi 6 avril
au dim. 21 avril 2024
Reprise des cours
le lundi 22 avril 2024



ÉVÉNEMENT

Samedi 11 et dimanche 12 mai Fête des Jardins

- Vente de fleurs, plantes et autres produits naturels
- Animations gratuites
- Petite restauration sur place

Parc du Grand Veneur
> **Entrée libre**

VENDREDI 26 AVRIL
À 19 H

Loto des collégiens

Nombreux lots à gagner
Salle du Grand Veneur
1 carton : 3 €
4 cartons : 10 €
7 cartons : 15 €



SAMEDI 27 AVRIL
À 18 H

Conférence « Le Jardin des Arts »

« Le Symbolisme »
Médiathèque municipale
Tarifs : 10 € / 8 €



SAMEDI 27 AVRIL
À 18 H

Concert « Les Voix Animées »

Salle des Fêtes
Tarifs : 15 € / 10 €



DIMANCHE 28 AVRIL
À 10 H 30 ET À 14 H 30

Balade des costumes extraordinaires

Parvis de la Mairie et
Parc du Grand Veneur
Cf. article p. 17
Entrée libre



SAMEDI 27 AVRIL
DE 10 H À 19 H

Portes ouvertes du nouveau « Pôle bien-être »

5, bd Aristide Briand
Cf. infos p. 23

SAMEDI 27 AVRIL
À 10 H

Petit-déjeuner éco-citoyen

Cf. infos p. 14
Salle du Grand Veneur
> **Gratuit, sur inscription**



ZOOM SUR

SAMEDI, DE 14 H À 17 H : 20 AVRIL, 4 MAI OU 15 JUIN
MERCREDI, DE 19 H À 22 H : 15 MAI OU 5 JUIN

La Fresque du Climat

Un atelier d'intelligence collective ludique qui permet, en 3 heures, d'appréhender le fonctionnement du climat, comment tout est lié et pourquoi il est essentiel d'agir.

- > Salle du Grand Veneur
- > Gratuit, sur inscription

Pour participer gratuitement à l'un de ces ateliers, inscrivez-vous en écrivant un mail à : missions.st@soisysurseine.fr en précisant le nombre de participants et votre n° de téléphone.



VENDREDI 3 MAI
À 20 H

Ciné-Club La Lucarne

« Cinéma Paradiso »
Espace associatif
Séance 5 € Adhésion 3 €

SAMEDI 4 & DIMANCHE 5 MAI
DE 10 H À 12 H 30 & DE 14 H À 18 H 30

Exposition peinture

Salle du Grand Veneur
Cf. article p. 16
Entrée libre



Retrouvez tous les rendez-vous soisés sur
www.soisysurseine.fr
(rubrique: "Vos manifestations")

